



# Conseil économique et social

Distr. générale  
7 janvier 2013  
Français  
Original: anglais et français

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

#### Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Berne, 18–22 mars 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la session de printemps 2013

### Additif

### Annotations et liste des documents

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2012 tenue à Genève du 17 au 21 septembre 2012 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/128 - OTIF/RID/RC/2012-B).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session d'automne 2012, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2013;
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU ([www.unece.org/trans/danger/danger.htm](http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm)) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;

e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière;

f) La lecture du rapport (point 9) devrait avoir lieu le vendredi matin, 23 mars, sans interprétation.

## 2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/3 (Secrétariat)	Harmonisation du chapitre 6.7 avec les Recommandations des Nations Unies sur le transport de marchandises dangereuses – Règlement type
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/11 (CENCC)	Dispositifs pour additifs
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/12 (Allemagne)	Chapitre 6.10 Citernes à déchets opérant sous vide – Alternative aux pare-flammes: résistance à la pression générée par une explosion
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/19 (Royaume-Uni)	Utilisation de l'expression «pression maximale de service» pour les citernes RID/ADR pour les gaz liquéfiés réfrigérés
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/21 (Belgique)	Accident impliquant une citerne à propane
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/23 (Suède)	Marquage de la date d'épreuve
Document informel INF.4 (EIGA)	Temps de retenue pour le transport de gaz liquéfiés réfrigérés

## 3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/7 (CEN)	Modification de l'accord de coopération avec le CEN-CENELEC
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/8 (CEN)	Propositions diverses d'amendements du RID/de l'ADR en ce qui concerne les récipients à pression, les citernes, et leurs équipements
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/9 (CEN)	Correction d'une référence à une norme EN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/10 (CEN)	Rapport sur les travaux en cours
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/14 (CEN) et document informel INF.5	Mise à jour de références à des normes d'application générale
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/18 (Royaume-Uni)	Statut des normes citées en référence dans le RID/l'ADR/l'ADN et des normes citées en référence dans ces normes – section 1.1.5

## 4. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/30 (IRU)	Interprétation du 1.1.3.1 c)
------------------------------------	------------------------------

## 5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

### a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/2 (EIGA)	Ajouts des CGEM dans le 1.1.4 Applicabilité d'autres règlements
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/4 (OTIF)	Nouvelles dispositions pour le transport en vrac

### b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/1 (Allemagne)	5.1.2.1 b) ii)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/5 (UIC) et document informel INF.3	Remplacement des fiches UIC 592-2 et 592-4 par la fiche UIC 592
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/6 (AEGPL)	Épreuve périodique des véhicules-citernes et wagons-citernes – Alternatives à l'épreuve hydraulique
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/15 (EIGA)	6.2.3.9 Marquage des récipients à pression rechargeables
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/16 (AEGPL)	Épreuve et contrôle périodique de certaines bouteilles transportables pour GPL en acier dans le RID/l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/17 (Suisse) et ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/27 (IRU)	Définition de contenance nominale du récipient
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/20 (CEFIC)	Modification du 5.3.3 (Marque pour les matières transportées à chaud)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/22 (Suède)	Bouteilles à gaz dans les navires et avions
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/24 (Royaume-Uni)	Alignement du Tableau d'ordre de prépondérance avec le Règlement type
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/25 (Suisse)	Champ d'application du 5.5.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/28 (IRU)	Proposition d'amendement du 1.1.3.1 b)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/29 (IRU)	Proposition d'amendement du 1.1.3.1 c)

## 6. Rapports des groupes de travail informels

Document informel INF.9 (France)	Conditions de transport pour le numéro ONU 3509 EMBALLAGE MIS AU REBUT, VIDE, NON NETTOYÉ
----------------------------------	---

## 7. Travaux futurs

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/26 (IRU)	Proposition d'amendement du tableau A du chapitre 3.2
------------------------------------	---

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session d'automne 2013 (Genève, 17–27 septembre 2013).

## 8. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/13  
(Allemagne)  
et documents informels INF.7 et INF.8

Rapport de résultats de l'enquête internationale portant sur l'application du chapitre 1.9 RID/ADR/ADN par les utilisateurs des procédures d'évaluation des risques pour le transport de marchandises dangereuses

## 9. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---